

Du Neuf Jours — an mil huit cent soixante-quatorze, à neuf heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Charles Bonnijay

âge de vingt trois ans, né à La Garde département
 d u Var le dix huit du mois de Février mil huit
 cent cinquante un profession d e cultivateur domicilié à
 La Garde département d u Var fils majeur de
 Joseph Raymond Bonnijay profession d e cultivateur
 domicilié à La Garde département d e e Var et de

Mariage de Bonnijay et de Rose Genevieve Renourel

Rose Caméline Abeille son épouse sans profession, Genevieve
 Renourel le père et la mère ici présents et consentant d'une part
 Et de Rose Genevieve Renourel

Agée de dix huit ans, née à La Garde département d u
 Var le cinq du mois de Janvier mil huit cent cinquante un
 profession d e cuisinière domiciliée à La Garde département d e e
 Var fille mineure de François Raymond Charles Renourel
 profession d e cultivateur domicilié à La Garde département
 d u Var et de Josephine Elizabeth Caméline
 son époux, sans profession, Genevieve Renourel le père
 et la mère ici présents et consentant d'autre part.

Les actes préliminaires sont: 1° la publication de Mariage faite par
 nous dans l'après-midi, le dimanche vingt quatre et trente en
 l'An mil huit cent soixante quatorze, devant nous officier public
 pendant le délai voulu par la loi.

- 2° Au acte de naissance du futur époux
- 3° Au acte de naissance de la future épouse

et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi
 que du chapitre VI du titre Y, livre premier du Code Civil sur le mariage, concernant les
 droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 73 du Code Civil,
 modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, et les futuriers qui ont
 autorisé le Mariage
 ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, et la date du
 du-mois d mil huit cent soixante par-devant M°
 notaire A
 département d

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Rose Genevieve
 Renourel et l'autre Charles Bonnijay.

Le tout en présence de
 domicilié à La Garde département d u Var âge de cinquante huit ans
 profession d e notaire non parent ni allié des futurs époux
 De Nelly Bonnijay
 domiciliée à La Garde département d u Var âgée de trente deux ans
 profession d e cuisinière non parent ni allié des futurs époux

De Maurice Coulon
 domicilié à La Garde département d u Var âgé de vingt six ans
 profession d e cultivateur non parent ni allié des futurs époux
 Et de Joseph Couvet
 domicilié à La Garde département d u Var âgé de vingt un ans
 profession d e cultivateur non parent ni allié des futurs époux

Après quoi, moi Joseph Jean Lambert notaire par M. le Maire de La Garde
 faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties
 sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement
 dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par le futur
 et la future et les quatre témoins seulement, les autres parties
 ayant déclaré ne le savoir et ce sans pour nous réserver.
 * approuvant dix huit mots rayés nuls.

Charles Bonnijay Rose Renourel
 Couvet Bonnijay
 Couvet Couvet
 Couvet Couvet